Précision des aléas mouvements de terrain

Fiche analytique n°19

Commune associée	Mahaena
Référence de la fiche	FA_M19
Référence du site	Faatahi - PK 32,8
Visite réalisée par	Géolithe - CF
Date de la visite	07/04 et 16/06/2022
Coordonnées géographiques (RGPF / UTM zone 6S)	
X (en m)	Y (en m)
253697	8055919

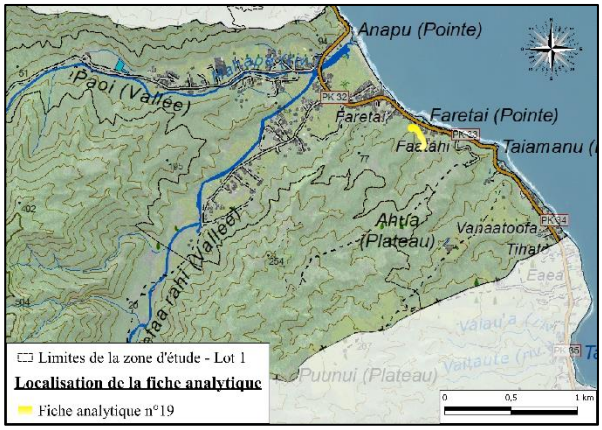

Contexte

Topographie	Versant de 55 m de haut avec des pentes comprises entre 40° et 50° (moitié basse du versant) et entre 20° et 30° (moitié haute du versant)
Géologie	Formation de laves basaltiques d'épanchement terminale
Géomorphologie	Front de planèze disséquée
Hydrogéologie	Pas d'arrivée d'eau souterraine observée
Historique des évènements passés	Pas d'évènements historiques recensés

Résultats des investigations

Points d'observations

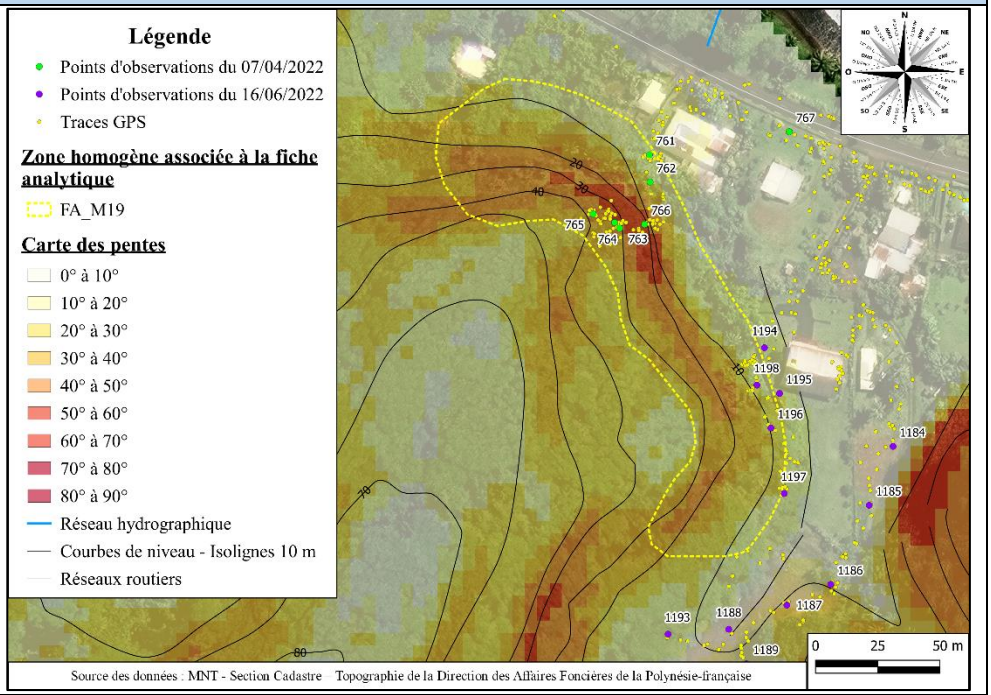

Observations n°761 à 767	Le point d'observation n°761 correspond au pied du versant terrassé. Le point d'observation n°762 correspond au pied du talus terrassé à l'amont d'un chemin d'accès. Les points d'observations n°763 et n°764 correspondent au pied du talus rocheux fracturé et altéré d'environ 3 m de hauteur. A l'aval du versant, les pentes sont recouvertes par des colluvions. Des blocs de taille centimétrique à décimétrique sont susceptibles de se décrocher de la paroi. Le point d'observation n°765 correspond au haut de la barre rocheuse de 3 à 4 m de haut. Le point d'observation n°766 correspond à un affleurement rocheux incliné.
Observations n°1194 à 1198	Les points d'observations n°1194 à 1197 correspondent à la limite du ruisseau. Les propriétaires ont indiqué qu'il y avait de temps en temps des chutes de blocs dans le versant en face du point d'observation n°1198.

Photographies des investigations	
Observations n°761 à 767	
Point d'observation n°761 – Illustration du pied de versant légèrement terrassé	*Point d'observation n°761 – Illustration de l'habitation à l'aval du versant*

Point d'observation n°762 – Illustration du pied de talus en amont d'un chemin aménagé – Vue vers le nord-est

Point d'observation n°762 – Illustration du pied de talus en amont d'un chemin aménagé – Vue vers le sud-est

Illustration des colluvions de pente et d'un bloc fracturé, observés dans le talus

Point d'observation n°763 - Illustration de l'affleurement rocheux altéré et fracturé

Point d'observation n°763 - Illustration de l'affleurement rocheux d'environ 3 à 4 m de haut

Point d'observation n°764 - Illustration de l'affleurement rocheux altéré

Point d'observation n°765 - Illustration du versant en amont du point GPS

Point d'observation n°766 – Illustration de l'affleurement rocheux incliné à 55°

Observations n°1194 à 1198

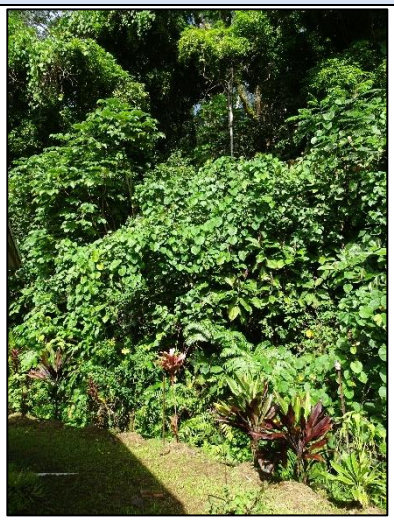

Point d'observation n°1194 – Illustration du versant très végétalisé en amont du ruisseau

Point d'observation n°1198 – Illustration du ruisseau (vue en direction de l'aval)

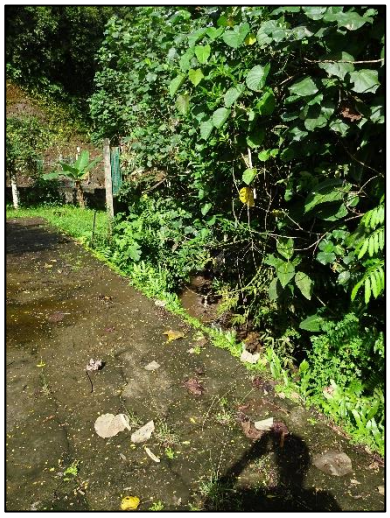

Point d'observation n°1198 – Illustration du ruisseau (vue en direction de l'amont)

Illustration du versant et de l'habitation en contrebas

Illustration du versant au droit de la zone étudiée

Avis de la DCA existants	
Carte de localisation des avis rendus	Pas d'avis rendus dans ce secteur
Référence des rapports intégrés	
Synthèse à retenir	

Révision de la cartographie des aléas mouvements de terrain	
Modification	*OUI*
Nature de la modification	*Réduction de l'aléa fort mouvements de terrain*
Justification de la modification	*La partie amont du versant a été déclassée à partir du MNT (pente aux alentours de 30°) et des observations de terrain réalisées au droit de la parcelle AP5.* *L'aléa fort mouvements de terrain est maintenu sur la partie basse du versant pour les raisons suivants :* - *Affleurement rocheux fracturé d'une hauteur de 4 m donnant lieu à des chutes de pierres et de blocs,* - *Colluvions en pied de versant sensibles au glissement de terrain,* - *Les propriétaires de la parcelle AB53 ont indiqué qu'il y a déjà eu des chutes de blocs dans le versant.* *A l'ouest, la limite de l'aléa fort est cartographiée selon les observations de terrain. La végétation est dense et les blocs sont au maximum de taille décimétrique. Les pentes s'adoucissent en pied de versant, l'aléa fort mouvements de terrain est arrêté quelques mètres après la zone de replat.* *A l'est, l'aléa fort mouvements de terrain s'arrête au droit du ruisseau. Ce ruisseau de 2 m à 3 m de largeur permet de limiter la propagation des blocs.* *Le zonage d'aléa moyen mouvements de terrain est maintenu sur 20 m pour prendre en compte la propagation d'éventuels glissements de terrain en pied de pente.* *L'aléa faible mouvements de terrain est précisé sur une bande de 20 m, afin d'assurer la décroissance de l'aléa mouvements de terrain.*

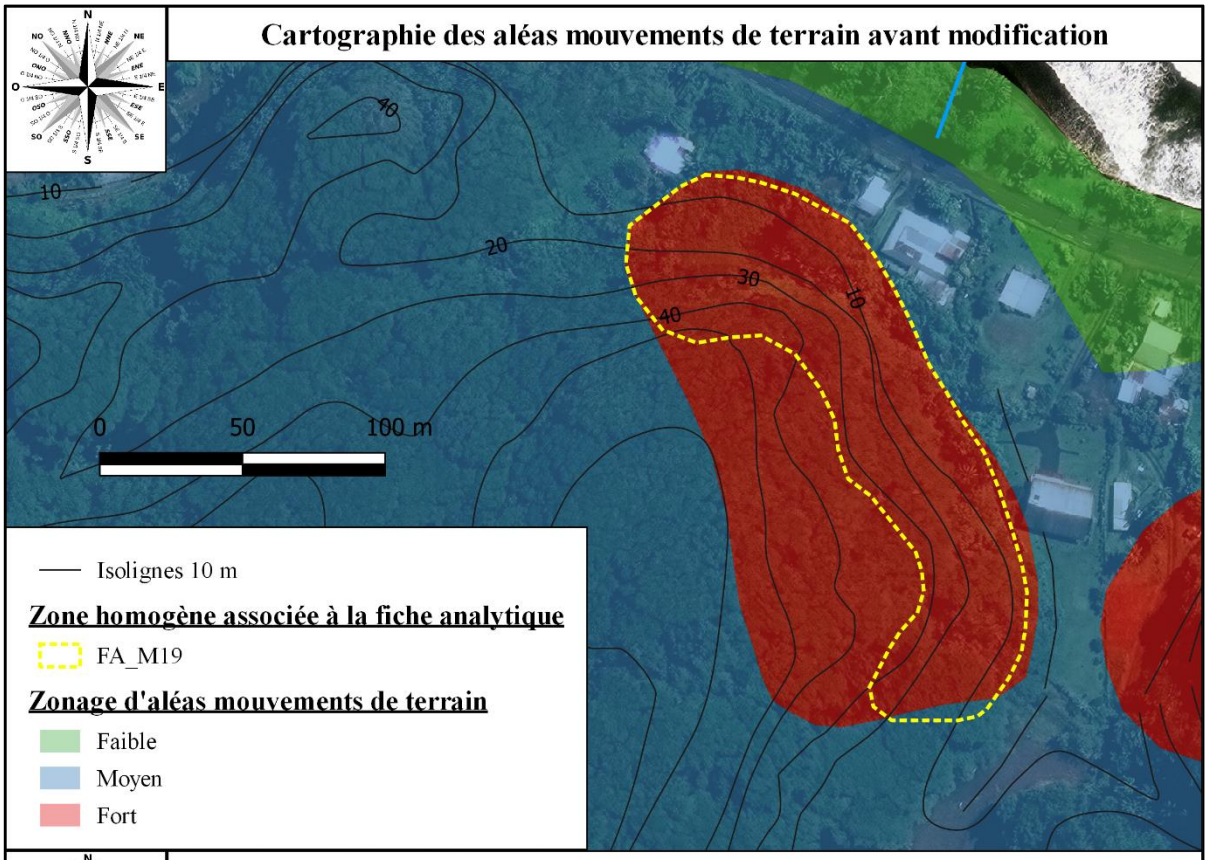
Cartographie des aléas mouvements de terrain avant modification
10
20
30
40
0
50
100 m
Isolignes 10 m
Zone homogène associée à la fiche analytique
FA_M19
Zonage d'aléas mouvements de terrain
Faible
Moyen
Fort

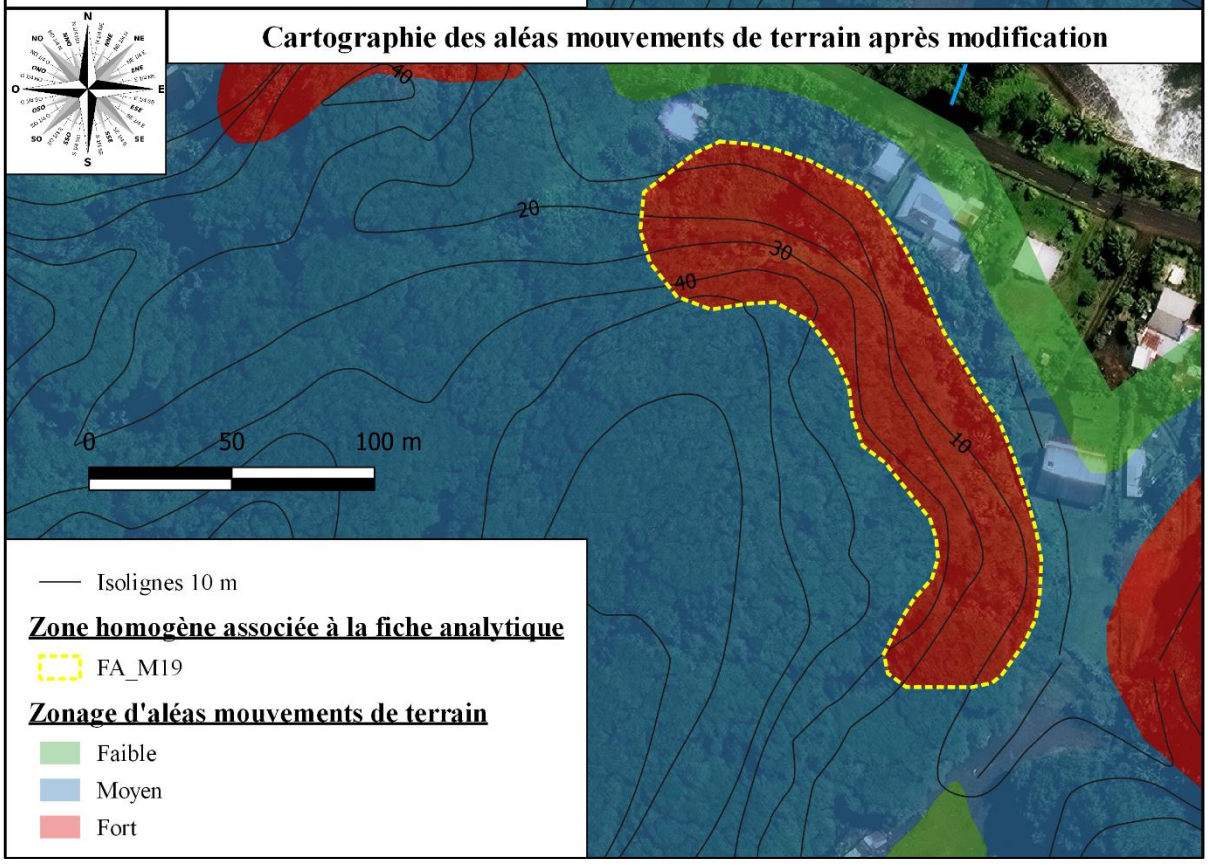
Cartographie des aléas mouvements de terrain après modification
10
20
30
40
0
50
100 m
Isolignes 10 m
Zone homogène associée à la fiche analytique
FA_M19
Zonage d'aléas mouvements de terrain
Faible
Moyen
Fort